

3 – 3 Mort de Philibert Commerson le 13 mars 1773

à l'Île de France (Ile Maurice – Mauritius actuelle).

Annonce de Bézac à Maillard du Mesle intendant de la colonie.

Lettre du Sieur Bezac à l'Intendant.

J'ai l'honneur de vous prévenir que M. Commerson, docteur en médecine et naturaliste du Roy, est décédé hier au soir à onze heures trois quart et que j'ai fait porter son corps à la paroisse pour y être inhumé à l'issue de la grand messe, se Mr s'était fait porter chez moi de la Villebague il y a quinze jours pour être plus en même de profiter du premier bateau qui serait envoyé à la grande Rivière du grand port ou il avait dessin d'aller se rétablir, mais il avait un dépôt formé dans la poitrine que qu'il avait rendu il y a six jours ; il n'a pas voulu qu'on fit venir personne mais seulement le prette qu'il a régulièrement vu tous les jours depuis le dépôt rendu, hier à six heures du soir il voulut écrire ses intentions, les faiblesses l'en empêchèrent et il remit à aujourd'huy à faire faire son testament par le Curé de Flacq. Se sentant mourir à onze heures du soir, il fit conter quelque argent et en fit écrire la quantité par un chirurgien et que lui-même signa, cet argent consiste en douzes pagodes d'or de Letoil, un louis d'or de France de vingt quatre livres, trois écus de six livres et un de trois et une pièce de douze sols, deux piastres gourdes et quinze en quard et huitième. Il n'a chez moy qu'une petite mal mais je ne sais pas ce qu'il peut contenir, des cahier de plante d'histoire naturel dans un portefeuille de cuire, une reconnaissance de trois cent piastres de M. de La Malety. J'attend vos ordres, Monsieur, pour ce qui concerne tout ces effets comment et a qui je dois les remettre.

Je suis avec respect, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Bézac

De la Retraite, quartier de Flacq, le 14 mars 1773.

A Monsieur de Bompar, pour procéder à la mise des scellés chez le dit Sieur.

Maillard du Mesle

J'ai répondu à M. Bézac d'envoyer ces effets au Contrôle avec un état signé de lui et d'un voisin.

Source : Extrait de la Revue historique et littéraire de l'Île Maurice. 25 OCTOBRE 1891, n° 21 – 5me année. Page 251-252.